

# PROGRAMME INITIAL CCP1 OPERATEUR EN VIDEOPROTECTION DUREE : 105 HEURES

## HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

### INTITULÉ DE LA FORMATION

**Tite Professionnel - Opérateur en vidéoprotection**

### NIVEAU RNCP

**TP RNCP 37737 - Niveau 4**

### PRESENTATION DU METIER

Dans le respect du cadre légal de la vidéoprotection, du code de la sécurité intérieure, des procédures internes au service ou définies par le client, l'opérateur en vidéoprotection assure la prévention des risques en fonction des sites à surveiller.

Dans le respect du cadre législatif et réglementaire, du code de la sécurité intérieure, de procédures internes de l'entreprise et des procédures définies par le client, l'opérateur en télésurveillance assure la protection des sites des professionnels ou des particuliers.

L'accès aux deux activités est réglementé et nécessite une carte professionnelle.

**En vidéoprotection**, l'opérateur visionne, analyse, exploite des images émanant de tout système qui produit des images pour sécuriser des

Personnes, des lieux, des espaces ou des bâtiments. Il déclenche et suit les différents types d'intervention (alarmes, télésurveillance, astreinte) en vue d'informer les acteurs privés ou publics chargés d'intervenir sur les sites.

L'opérateur trace les événements sur le registre prévu à cet effet ou sur une main courante informatisée.

### OBJECTIF DE FORMATION

La formation d'un Operateur Vidéoprotection et Télésurveillance s'inscrit dans une logique de **prévention des risques, protection des biens et des personnes, et maintien d'un environnement sécurisé.**

**À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de**

- Veiller au fonctionnement des installations et équipements de vidéoprotection en centre d'exploitation
- Assurer la sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection
- Analyser et exploiter les images ou alarmes d'un système de vidéoprotection

### SECTEURS D'ACTIVITES

- Le secteur privé ouvert ou non au public : service auprès des particuliers (logements individuels ou collectifs), auprès des entreprises (sites logistiques, sites sensibles, commerces, bâtiments tertiaires), transport (trafic routier)
- Le secteur public : collectivités (CSU), aéroports et sites portuaires
- Les services internes de sécurité (hors incendie): entreprises de grande distribution, de la vente par correspondance et banques
- Les sociétés de gardiennage dans leurs activités de surveillance

### PUBLIC VISE

- Toute personne souhaitant exercer une activité d'opérateur en vidéoprotection .
- Agents de sécurité privée souhaitant développer des compétences en surveillance à distance et gestion des systèmes de sécurité.
- Salariés amenés à exploiter un poste de contrôle, un PC de sécurité.
- Demandeurs d'emploi souhaitant accéder aux métiers de la sécurité privée et de la vidéoprotection.
- Professionnels de la sécurité Privée souhaitant renforcer leurs compétences dans l'exploitation des systèmes de vidéosurveillance.

### PRE-REQUIS

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (IFPS) SAS

## Être âgé de 18 ans minimum : Justificatifs à fournir pour tous les demandeurs :

- La capacité à rédiger un compte rendu informatisé est requise. Bonne élocution.
- **Une carte professionnelle en cours de validité** ou faire une demande d'autorisation préalable via votre compte Particulier **DRACR ULTIMATE** doit être accompagnée des documents suivants :
- **Une pièce d'identité**  
Pour les ressortissants français, la copie d'une pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité ou passeport (le permis de conduire n'est pas recevable).  
Pour les ressortissants étrangers, issus de l'Union européenne (UE) ou de l'Espace Economique Européen (EEE), la **copie d'une pièce d'identité en cours de validité mentionnant la date et le lieu de naissance**. Si la pièce d'identité ne mentionne pas la date et le lieu de naissance, **elle doit être accompagnée d'un extrait d'acte de naissance**.  
Pour les ressortissants étrangers, hors UE et EEE, la **copie d'un titre de séjour en cours de validité il y a 5 ans et portant autorisation d'exercer une activité salariée**.
- **Un justificatif de domicile de moins de trois mois**  
Les justificatifs suivants sont recevables : facture d'électricité, de gaz ou d'eau, quittance de loyer d'un organisme social ou d'une agence immobilière ou titre de propriété, attestation ou facture d'assurance du logement, relevé de la CAF mentionnant les aides liées au logement.  
Si vous êtes hébergé, joindre également la copie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge et une lettre de l'hébergeant signée, certifiant que vous habitez chez elle de manière stable ou depuis plus de trois mois.
- **Un justificatif de préinscription à une formation** (voir notre centre de formation)
- **Si vous êtes ressortissant étranger, votre dossier de demande d'autorisation préalable doit également être accompagné des documents suivants : Un document équivalent au bulletin n° 3 du casier judiciaire**, délivré depuis moins de trois mois et émanant d'une autorité compétente du pays d'origine ou de provenance. Ce document doit être traduit en français.
- **Un justificatif de niveau de connaissance suffisant de la langue française** au moins égal au niveau B1 du cadre européen pour les langues du Conseil de l'Europe.

## L'arrêté prévoit 5 documents permettant de justifier du niveau de langue :

- Le diplôme national du brevet ;
- Un diplôme délivré par une autorité française, en France ou à l'étranger, sanctionnant un niveau au moins égal au niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation (CAP/BEP/CQP/TITRE Professionnel);
- Une attestation de réussite au test de connaissance du français (TCF) de France Education international, délivrée depuis moins de deux ans et équivalant au minimum au **niveau B1** du cadre européen commun de référence pour les langues.
- Une attestation de réussite au test d'évaluation du français (TEF) de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, délivrée depuis moins de deux ans et équivalant **au minimum au niveau B1**.
- **Une attestation de comparabilité** délivrée par l'organisme ENIC-NARIC au vu d'un diplôme délivré à l'issue d'études suivies en français, par les autorités de l'un des pays dont la liste est fixée par l'arrêté.

## DUREE DE LA FORMATION

- 105 heures (examen compris) soit 15 jours.
- 35 heures de stage en entreprise obligatoire.

## EFFECTIF MINIMUM ET MAXIMUM :

Le nombre de stagiaires est de 5 minimum et de 12 maximum, par session et par examen, candidats en rattrapage compris

## PROGRAMME DE LA FORMATION

Acquérir, Selon l'**arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2025** portant le cahier de charges applicable à la formation initiales aux activités privées de sécurité Niveau IV :

- Thème 1 : MODULE JURIDIQUE – Annexe II (17 heures)
- Thème 2 : MODULE STRATEGIQUE – Annexe II (10 + 14 heures SST = 24 heures)
- Thème 8 : MODULE JURIDIQUE DE LA VIDEOPROTECTION- Annexe VIII (12 heures)
- Thème 9 : MODULE OPERATIONNEL ET STRATEGIQUE – Annexe VIII (52heures)

Stage de mise en situation pratique (au sein de l'entreprise - 35 heures) et préparation du dossier professionnel.

## METHODES PEDAGOGIQUES ADAPTEES A LA FORMATION

### METHODES THEORIQUES :

- Les séquences théoriques favorisent la participation active des apprenants au travers de questionnements, analyses de situations professionnelles et exercices d'exploitation d'images.
- Les apports pédagogiques sont dispensés à l'aide de supports variés (diaporamas, vidéos pédagogiques, réglementation, procédures professionnelles et études de cas) permettant aux stagiaires d'acquérir les connaissances techniques, réglementaires et opérationnelles nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

### MOYENS PEDAGOGIQUES HUMAINS

Nos intervenants (formateurs) sont qualifiés :

- Deux années à minima d'expérience dans le domaine de la surveillance humaine ou du gardiennage par des systèmes électroniques de sécurité ou de la formation à cette activité, ou dans le domaine de la sécurité publique et d'une attestation de formateur, et titulaire d'une carte professionnelle de formateur.

Où

- Titulaires du niveau de qualification : titulaires d'un diplôme ou d'un certificat en lien avec le domaine de la Télésurveillance humaine ou du gardiennage par des systèmes électroniques de sécurité et d'une attestation de formateur, et titulaire d'une carte professionnelle de formateur.

Le centre de formation IFPS s'assure du maintien et de l'actualisation des compétences des formateurs.

## MODALITE DE SUIVI DU PROGRAMME ET APPRECIATION DU RESULTAT

- Fiche de présence signée par le formateur et les apprenants chaque jour
- Mise en place d'une fiche individuelle d'évaluation formative couvrant l'ensemble des modules abordés, tant sur le plan théorique que pratique.
- Mise en place **d'un déroulé pédagogique détaillé de la formation**, daté et signé conjointement par le formateur et le stagiaire, garantissant la traçabilité des actions de formation.
- Délivrance **d'une attestation de fin de formation**, mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action, ainsi que les compétences acquises par le stagiaire.
- Mise en place **d'un questionnaire de satisfaction individuel**, renseigné par chaque stagiaire en fin de formation, permettant d'évaluer la qualité de l'action de formation et d'engager une démarche d'amélioration continue.
- Délivrance **d'un certificat de réalisation**, attestant de l'exécution de l'action de formation, conformément aux exigences réglementaires en vigueur (France travail ou société)

## ÉVALUATIONS FORMATIVES

- Des évaluations formatives et sommatives sont réalisées tout au long de la formation au moyen de questionnaires, mises en situation professionnelles et exercices pratiques afin de vérifier l'acquisition des compétences des stagiaires.
- À l'issue de la formation, un accompagnement individualisé est proposé aux stagiaires pour la constitution et la finalisation de leur dossier professionnel, en vue du passage devant le jury d'examen.

## EVALUATION CERTIFICATIVE

Evaluation des compétences par un jury au vu de :

- a) une mise en situation professionnelle (1h10 mn) ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique (30 mn), questionnaire professionnel (45mn) QCM
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien final avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé (15 mn)

## LE TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES SONT LES SUIVANTS :

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Agent de sécurité –opérateur SCT1
- Agent de sécurité - opérateur SCT2
- Opérateur en vidéoprotection

## CODE ROME :

- K2503 Sécurité et surveillance privée
- K1707 Surveillance municipale

## ÉVOLUTION DE CARRIERE

Le Titre CCP1- OV peut permettre une évolution progressive vers des fonctions à responsabilités, notamment :

- ✚ Agent SSIAP 1 (Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à personne)
- ✚ Chef de poste en vidéoprotection ;
- ✚ Coordinateur de sécurité ou superviseur de centre de surveillance.

## MODALITES D'INSERTIONS :

**Accompagnement post-formation personnalisé** : nous vous aidons à rédiger un CV percutant, à vous préparer aux entretiens et à accéder à des offres d'emploi exclusives grâce à notre **groupe WhatsApp** dédié avec nos entreprises partenaires

## MOYENS TECHNIQUES

### Salle de formation

- Salle équipée pouvant accueillir les stagiaires
- Ordinateur et vidéoprojecteur
- Tableau blanc ou paperboard
- Supports pédagogiques (diaporama, livrets stagiaires)

### Matériel de sécurité incendie

Pour les démonstrations et exercices pratiques :

- Poste centrale de sécurité équipé
- Extincteurs auxiliaire et permanente en coupe pédagogiques (eau, CO<sub>2</sub>, poudre)

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (IFPS) SAS

- Robinets d'incendie armés (RIA) alimenté a eau
- Tête d'extinction automatique à eau. Enregistreur des évènements avec possibilité de lecture.
- Système de sécurité incendie (SSI) catégorie A équipé de voyants et d'alarme avec temporisation
- \* Détecteurs automatiques d'incendie (DAI)
- \* Déclencheurs manuels (DM)
- \* Dispositif Actionné de sécurité DAS (Porte coupe-feu, Clapet Coupe-Feu et Volet désenfumage) équipé de son système de déclenchement
- QUIZBOX d'entraînement pour le QCM avant l'examen
- Interphone
- DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé)

### Matériel pour exercices pratiques

- 1 Bac à feu écologique **pour manipulation des extincteurs**
- Un Robinet d'Incendie armé exploitable
- 6 Emetteurs Récepteurs ou Radio avec oreillette micro, téléphone urbain
- 1 Alarme d'intrusion relié d'un détecteur de mouvement
- Digicode
- Caméras extérieures PT2 avec zoom optique, caméras
- Ecrans vidéoprotection
- Capteur d'ouverture de porte, fenêtre connectée
- Alarme anti-intrusion
- PCS avec logiciel
- Serveur de stockage vidéo
- Badges
- Plan d'évacuation et plans d'intervention
- 1 Main courante **papier et Electronique**
- Différents documents (Permis de feu, classeurs de consigne, Registre de sécurité, Registre de badge, Registre de clés...)
- Matériel de secourisme conformes au code du travail

### MODALITES DE FINANCEMENT (Nous contacter)

Plusieurs dispositifs de financement peuvent être mobilisés selon la situation du candidat : financement personnel, France Travail, prise en charge par l'entreprise ou utilisation du Compte Personnel de Formation (CPF).

- Téléphone : +33 7 66 32 45 44 /
- Site web : <https://www.ifps-formation.fr>
- Email : [contact@ifps-formation.fr](mailto:contact@ifps-formation.fr)

### LIEU DE FORMATION

**Adresse IFPS Formation** : 10 avenue Réaumur – 92140 CLAMART France - Bâtiment ACMO PARC

### ACCES

#### En transport en commun

#### Depuis Paris (ex. Porte de Châtillon – 14<sup>e</sup> arr.)

- Prendre le **Métro ligne 13** direction **Châtillon – Montrouge**
- Descendre à la station **Châtillon – Montrouge**
- Prendre le **Tramway T6** direction **Viroflay-Rive Droite**
- Descendre à l'arrêt **Soleil Levant / Mail de la Plaine**
- Marcher **5 minutes** jusqu'au **10 avenue Réaumur**

## Depuis Clamart centre

- Bus 194 ou 195 → arrêt **Soleil Levant / Avenue Réaumur**
- À pied : environ **5 minutes** jusqu'au centre
- **Bus 194 / 195 – Soleil Levant** : 5 minutes de marche

## ACCESSIBILITE



- Référent Handicap : **Monsieur Azie EUSTACHE**, téléphone : **07 61 73 20 10**
- Les conditions d'accueil et d'accès du public en situation de handicaps sont respectées (Physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques).
- Le personnel IFPS en contact avec le public est sensibilisé à l'accueil et à l'accompagnement de ces personnes.
- Un référent pour les personnes en situation de handicap est déclaré sur le registre d'accessibilité disponible à tout public.